



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 22/02/23.

### HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Rappel : les dispositifs de soutien aux entreprises

Pour soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place différents dispositifs d'aide, renforcés pour l'année 2023.

Ces dispositifs reposent, pour une large part, sur des réductions appliquées directement par le fournisseur d'énergie sur les factures adressées aux entreprises. Ce mécanisme est simple, mais il suppose toutefois que l'entreprise ait signalé sa situation sur l'espace client de son fournisseur d'énergie.

De nombreuses entreprises éligibles ne se seraient pas encore signalées à leur fournisseur. Pour les très petites entreprises avec une puissance compteur supérieure à 36 Kva, et les petites et moyennes entreprises, ***il est important de se signaler sans tarder sur l'espace client de leur fournisseur d'énergie, car les factures seront adressées dans les prochains jours.***

Le document en pièce jointe et consultable sur [cantal.gouv.fr](http://cantal.gouv.fr) et sur [cantal.cci.fr](http://cantal.cci.fr) rappelle le dispositif d'aide et les modalités de déclaration.

Les fournisseurs appliqueront automatiquement les dispositifs directement sur les factures dès réception de l'attestation. Si l'attestation n'a pas été envoyée avant l'émission des premières factures de 2023, les dispositifs seront appliqués rétroactivement sur les factures suivantes.

N'hésitez pas à contacter les chambres consulaires du Cantal qui ont mis en place un dispositif d'information ou le conseiller départemental à la sortie de crise (tél : 06 09 56 68 24, [codefi.ccsf15@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf15@dgifp.finances.gouv.fr)) pour toutes situations particulières.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

Les sites [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr) et [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) proposent également un ensemble de services (foire aux questions, simulateur de calcul des aides, pas à pas, modèles de documents...) qui permettent aux entreprises de s'informer sur les différents dispositifs et de trouver des renseignements précis en fonction de leur situation.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC